

**RAPPORT N° 98/7-11**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**MISE A JOUR DU POS**

Le Plan d'Occupation des Sols de Saint-Denis a connu de nombreuses modifications ou révisions tendant à transcrire réglementairement les objectifs communaux d'aménagement.

On note ainsi les étapes suivantes :

- Ouverture de la révision du POS 12 août 1989
- Application par anticipation du POS 24 juillet 1993
- Dossier d'approbation du POS hors Centre-Ville 12 septembre 1993
- Arrêt du projet de révision du POS sur le Centre-Ville 25 février 1995
- Application par anticipation du POS / Centre-Ville 4 octobre 1996
- Modification au POS d'un emplacement réservé 1er mars 1996
- Modification du POS hors Centre-Ville 10 mai 1996
- Modification du POS Chemin des Papayers / Bois-de-Nèfles  
Bilan de la concertation préalable 27 juin 1997
- Application par anticipation du POS Centre-Ville 27 juin 1997
- Approbation du projet du POS Centre-Ville 3 octobre 1997
- Modification du POS Chemin des Papayers / Bois-de-Nèfles 27 février 1998

En outre, le cadre législatif et réglementaire a rendu le document de plus en plus complexe. Afin d'annoncer le processus de simplification et de clarification du document une première étape consiste en la mise à jour du document graphique.

Pour ce faire, le fond cartographique du nouveau POS s'appuie sur des données numérisées de la Banque de Données Urbaines. Le parcellaire cadastral à jour et la sémiologie permettent une plus grande lisibilité du document.

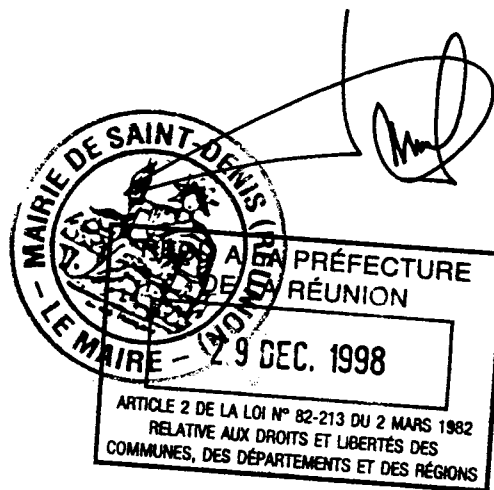
**RAPPORT N° 98/7-11**

Aucun changement de zonage n'y a été apporté. De ce fait, la simple procédure de mise à jour par Arrêté suffit. La simplification du reste du document nécessitant une enquête publique, sera réalisée lors de la prochaine procédure de modification de POS.

Je vous demande de m'autoriser à procéder à la mise à jour du Plan d'Occupation des Sols.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE  
Michel TAMAYA**



**DELIBERATION N° 98/7-11  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 18 décembre 1998**

**OBJET**

**MISE A JOUR DU POS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les Articles R. 123-14 et R. 123-36 ;

Vu les Délibérations approuvant le POS en séance du 3 octobre 1997 et en séance du 30 octobre 1998 ;

Vu les plans et documents ci-annexés ;

Sur le RAPPORT N° 98/7-11 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, premier Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Aménagement ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Le Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Saint-Denis est mis à jour à la date de la présente Délibération.

**ARTICLE 2**

La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la Mairie et à la Préfecture.

**ARTICLE 3**

Le présente Délibération sera affichée en Mairie durant un mois.

**DELIBERATION N° 98/7-11**

**ARTICLE 4**

La présente Délibération sera adressée au Préfet.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**

24 DEC. 1998

